

INFORMATION REGLEMENTATION DÉPÔT SAUVAGES

Dépôt de déchets



Dépôt d'ordures à l'aide d'un véhicule



Avec remboursement du coût de ramassage des ordures et éventuellement suspension du permis de conduire

Des tournées de surveillance sont organisées régulièrement conjointement avec les services de Police, de Gendarmerie et de l'ONCFS.